

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 3 mai 2017, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-01-17/B-00086
Propriétaire(s) : Giuseppe et Anna Crupi
Emplacement : 15, (17), promenade Tierney (en vertu d'un contrat d'achat-vente)
Quartier : 3 – Barrhaven
Description officielle : partie du lot 15, conc. 2 (façade Rideau)
Zonage : R1V
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent démolir la maison, le garage isolé et la remise qui se trouvent sur leur bien-fonds en vue de lotir ce dernier en deux parcelles distinctes. Une parcelle sera occupée par une maison isolée de deux étages proposée et l'autre parcelle restera vacante pour aménagement futur.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est représenté par la partie 1 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il aura une façade de 12,19 mètres sur la promenade Tierney sur une profondeur de 45,72 mètres. Sa superficie sera de 551,6 mètres carrés. Il s'agit d'une parcelle vacante qui sera située au 17, promenade Tierney.

Le terrain qui sera conservé est représenté par la partie 2 du plan soumis. Il aura une façade de 18,29 mètres sur la promenade Tierney sur une profondeur de 45,69 mètres. Sa superficie sera de 827 mètres carrés. La parcelle sera occupée par une maison isolée de deux étages proposée dont l'adresse sera le 15, promenade Tierney.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.